



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal Mercredi 13 novembre 2019

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Floriane MUHLEMATTER ayant donné pouvoir à Frédérique GUILLET



1. Désignation du secrétaire de séance

Micheline BAROZIER est désignée en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 15 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

3. BP 2019 / Décision modificative n°4

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide les ouvertures et virements de crédits suivant :

	Dépenses	Recettes
<u>Fonctionnement</u>		
6064 Fournitures administratives	+ 150 €	
611 Contrat de prestation de services	+ 500 €	
615221 Entretien de bâtiments	+ 1 140 €	
627 Services bancaires	+ 1 200 €	
6287 Remboursement de frais	+ 890 €	
63512 Taxes foncières	+ 970 €	
6574 Subventions aux associations	+ 150 €	
7022 Coupes de bois		+ 5 000 €
<u>Investissement</u>		
202 Frais d'étude documents d'urbanisme	+ 2 500 €	
2031 Frais d'études	+ 4 955 €	
2111 Terrain nus	+ 110 €	
21568 Autres matériels et outillage incendie	+ 1 740 €	
1326 Subvention autres établissements publics locaux		+ 9 305 €
2111-041 Terrain nus	+ 77 000 €	
132-041 Subvention d'équipement		+ 77 000 €

4. Objet : Cession de terrain M. Mme LAING / Commune de VULBENS

Monsieur le Maire explique qu'une portion du terrain de M. Mme Laing à Coligny constitue en réalité la voie publique et propose au Conseil de régulariser, avec l'accord acquis des propriétaires, cette situation.

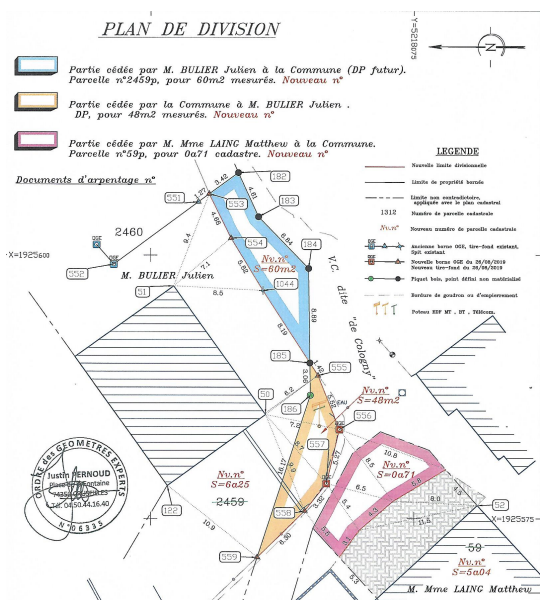
Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la cession gratuite de terrain de M. Mme Laing à la commune de VULBENS d'une parcelle de 71m²

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

5. Echange de terrain M. BULIER / Commune de VULBENS

Monsieur le Maire explique qu'une portion du terrain de M. Bulier à Coligny constitue en réalité la voie publique alors que du terrain communal se trouve dans son jardin. Il propose donc au Conseil de régulariser, avec l'accord acquis du propriétaire, cette situation.



Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'échange de terrain à hauteur de 48 m² avec M. Bulier et la cession gratuite à la commune du solde de 12 m²

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

6. SYANE 74 : Diagnostic des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire, expose que, le syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE74) a réalisé comme prévu par délibération du 17/05/2017, dans le cadre de son programme 2017, le diagnostic des installations d'éclairage public de Vulbens :

d'un montant global définitif de : 6 606,00 € TTC
avec une participation financière communale s'élevant à : 4 954,50 €
et des frais généraux s'élevant à : 198,18 €

Il convient aujourd'hui que la commune de VULBENS approuve le décompte définitif de l'opération figurant en annexe, et s'engage à verser au SYANE74 sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du décompte définitif de l'opération figurant en annexe, **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à : 6 804,18 Euros avec une participation financière communale s'élevant à : 4 954,50 € et des frais généraux s'élevant à : 198,18 €

S'ENGAGE à verser au SYANE sous forme de fonds propres la participation financière communale s'élevant à : 4 954,50 € et des frais généraux s'élevant à : 198,18 €.

7. Convention cadre pour la réalisation du collège du Vuache

Avec le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de communes du Genevois

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de ses compétences légales, le Département a la charge de la construction et de l'entretien des collèges. Il lui revient de définir la cartographie des besoins, et de veiller à programmer la réalisation d'établissements d'enseignement du second degré en adéquation avec la démographie des territoires. Dans ce cadre, le principe de la réalisation du collège du Vuache a été acté par l'Assemblée Départementale.

La Commune de Vulbens et la Communauté de Communes du Genevois, intéressées à ce projet, sont partenaires de sa réalisation. Le Département dispose de la maîtrise d'ouvrage des équipements afférents aux collèges. Toutefois, l'utilisation partagée des équipements sportifs, notamment en vue de la promotion sportive en dehors du cadre de l'enseignement physique et sportive, autorise une compétence partagée des acteurs publics.

Afin de veiller à l'efficacité de la conduite de cette opération, il convient de procéder à un partage des rôles entre les acteurs. A ce titre, les partenaires publics ont validé le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique, à la charge du Département de la Haute-Savoie, en phase programmation, conception et réalisation des travaux.

Dans ce cadre, le Département de la Haute-Savoie, la Communauté de Communes du Genevois et la Commune de VULBENS, ont souhaité établir une convention cadre.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre pour la réalisation du collège du Vuache sur la Commune de Vulbens. La convention, tripartite, est établie entre le Département, la Commune de Vulbens et la Communauté de Communes du Genevois.

8. Procédure de déclaration d'utilité publique terrain MARPA Choix du cabinet d'études

Monsieur le Maire explique que le terrain d'assiette de la future MARPA, maison de résidence pour nos personnes âgées, est zoné Ue au PLU, pour équipement public. Il propose au Conseil d'initier une procédure afin de demander au Préfet de le déclarer d'utilité publique, afin de garantir pour l'avenir que ce terrain aura bien vocation à être réservé pour ce projet d'intérêt général.

Il s'agit aujourd'hui de désigner le cabinet qui accompagnera la commune dans sa démarche de déclaration d'utilité publique. Le Conseil sera amené par la suite à valider ou non le dossier qui devra être présenté au Préfet.

La consultation de 4 cabinets d'études a fait apparaître les tarifs suivants :

- A&F assistance foncière : 2 100 € HT
- Sarl FCA : 2 950 € HT
- MARCELEON : 4 800 € HT
- SAFACT : 6 072 € HT

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,
Par 7 voix pour et 8 voix contre,**

S'oppose à l'engagement de la procédure de déclaration d'utilité publique pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction de la Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie (MARPA).

9. Informations

- ✓ Le policier municipal Mickaël FLORENCE de la **police pluricommunale** du Vuache expose au Conseil le projet de mise en place d'un maillage de vidéosurveillance le long des communes de Chevrier à Viry. Il s'agit de pouvoir identifier, après des faits constatés tels que délit de fuite, accident, vandalisme, excès de vitesse, les véhicules impliqués et donc leur propriétaire. Le système de consultation des enregistrements est verrouillé et accessible uniquement aux personnes nommément désignées (généralement le Maire, le DGS et les policiers) dont les entrées dans la consultation sont enregistrées et répertoriées. Le système est également communicable sur réquisition à la Gendarmerie et à la Police nationale.

Comme la commune de Saint Julien s'est équipée, la délinquance recule vers les territoires du Vuache, sur lesquels la recrudescence des délits est notable. La proposition concerne l'installation d'une caméra VPI avec lecteur de plaque sur le giratoire du Centre ECLA. Le groupement de commandes serait assuré par la commune de Valleiry et la part de Vulbens s'élèverait à environ 20 000 €, subventionnable à hauteur de 40% en moyenne.

✓ **Travaux**

Le renouvellement du **parc d'éclairage public** se fait progressivement et les avantages sont visibles : auparavant, les lampadaires éclaireraient autant la voie que les riverains, désormais 90% de la lumière se porte sur les voiries. Il faut poursuivre ce progrès en 2020 et 2021 grâce aux 40% de subventions encore assurés par le SYANE74 ces 2 années.

Les agents techniques ont constaté une **recrudescence des décharges sauvages** suite à l'instauration du système de badge pour entrer en déchetterie. La commune envoie photos et témoignages à la CCG qui devrait prendre en charge les frais de nettoyage.

Le **comité agenda 21** va travailler sur l'aspect accessibilité PMR dans la commune.

✓ **Ecole**

Le Conseil d'école a remercié notre agent technique Ludovic pour ses travaux d'aménagement et sa participation comme intrus dans les exercices de sécurité. Les parents demandent s'il est possible de tracer une voie piétonne sur la Vy Caquet. Ils demandent aussi s'il est possible d'ajouter des tranches de quotient familial et de faire des tarifs à la demi-heure.

✓ **Intercommunalité**

La CCG travaille sur une charte qui permettrait de définir comment aborder la question du PLUi.

- ✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune www.vulbens.fr (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG www.cc-genevois.fr.

La séance est levée à 22h00. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 18 décembre 2019, à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.

